

**Service Environnement et Risques
Bureau Préservation du Milieu Aquatique**
Affaire suivie par : Séverine AGOGUÉ
Tél : 02 34 34 62 38
ddt-ser-bpma@cher.gouv.fr

Bourges, le **- 8 DEC. 2020**

BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté fixant les périodes d'ouverture de la pêche en 2021 dans le département du Cher

En application de la loi du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral fixant les périodes d'ouverture de la pêche en 2021 pour le département du Cher a été mis en ligne le 8 octobre 2020 sur le site Internet Départemental de l'État.

Le public avait jusqu'au 28 octobre 2020 inclus pour faire parvenir ses remarques, par courrier adressé à la DDT ou par courrier électronique (boîte mail dédiée).

Il ressort de cette consultation du public qu'aucune personne ne s'est manifestée sur le projet d'arrêté.

Le Directeur Départemental du Territoire,



Thierry TOUZET